

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher  
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 02/2025**

<b>OBJET :</b>	<b>CONVENTION AVEC LE GIP RECIA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RGPD</b>				
<i>Nomenclature :</i>	<i>1.7 Actes spéciaux et divers</i>				
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	13	13			
<b>Rapporteur :</b>	Pierre GUIBLIN				
<b>Secrétaire de séance :</b>	Ginetta ANZIL				

L'an deux mil vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Carole CHOQUET, Nadège VALENTI, Adrien FONTAINE, Jeanne GAZEAU, Nicolas BERGER et Ginetta ANZIL.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Laetitia GLORIAU	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique CIVRAY
Madame Sandrine BELIN	a donné pouvoir à	Madame Sodia PHILIPPEAU
Monsieur Maurice MICAULT	a donné pouvoir à	Monsieur José ANTONIO

**Absents excusés :**

Néant.

-----  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 3

PRESENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 21 mars 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;  
Vu le projet de convention annexé ;  
Vu le rapport du Président ;

Considérant que depuis le 25 mai 2018, date de l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les organismes publics doivent nommer un délégué à la protection des données et se mettre en conformité avec les obligations prévues par la législation en matière de protection des données à caractère personnel ;

Considérant que le coût annuel de l'accompagnement du GIP RECIA pour la mise en œuvre du RGPD - formule essentielle est de 400 € ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :**

- **approuve la convention avec le GIP RECIA pour la mise en œuvre du RGPD (document annexé) ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Pierre GUILBLIN

Le secrétaire de séance,

Ginetto ANZIL

Date de publication : 02/04/2025

Mode de publication : mise en ligne.

